

Domaine Public

1 8 1 8

Edition PDF
du 23 mars 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1817
du 16 mars 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

La loyauté compétitive

La place financière suisse peut-elle se reconvertir
comme l'ont fait d'autres branches économiques?
(André Gavillet)

La transparence accrue passe aussi par une révision du droit commercial

Il n'y a pas que le secret bancaire: l'action au porteur
aussi mériterait d'être réexaminée (Alain Robert)

Les multinationales vont aux paradis... fiscaux

Les profits déclarés dans les territoires à fiscalité
faible, et des impôts réduits là où les services publics
sont le plus mis à contribution (Jean-Daniel Delley)

Le frein idéologique à la relance

L'effet retard d'un soutien conjoncturel mal conduit
commence dans la tête et se retrouve sur le terrain
(Albert Tille)

Le parti socialiste suisse sous le feu de son ancien président

Peter Bodenmann pratique mieux la critique
provocante que l'analyse en profondeur.
Une tactique pour attirer l'attention sur le PSS
et sur lui-même (Yvette Jaggi)

Licenciement et violence sociale à Manor

L'évolution du rapport conflictuel en entreprise
interpelle aussi l'Etat, la loi (Daniel Marco)

La loyauté compétitive

La place financière suisse peut-elle se reconverter comme l'ont fait d'autres branches économiques?

André Gavillet (22 mars 2009)

Les affrontements entre adultes empruntent beaucoup de leurs caractéristiques à la polémologie enfantine. «*Toi aussi, tu triches*», «*t'as pas gagné, j'ai fait exprès de céder*». Le long débat consacré par le Conseil national au secret bancaire a permis de vérifier ces similitudes, au rythme de quatre minutes par orateur, chronométrées par une présidente pointilleuse.

Sur le fond, rien de nouveau. La casuistique de la distinction entre fraude et évasion fiscale est abandonnée, mais le secret subsistera. Tout baigne dans le flou, quand bien même les enjeux sont vitaux: la rumeur d'une liste noire, qui serait une mise au pilori internationale; la prise de position tardive puis précipitée du Conseil fédéral. Rien de négocié comme on pourrait l'attendre de pays adultes, mais des intimidations (le cachot), des soumissions, des sursauts.

Guerre de tranchée

L'intention du Conseil fédéral est, dans un délai de deux ou trois ans, de renégocier les accords de double imposition, pour y intégrer la nouvelle conception de l'entraide en cas de soustraction. Cela permettra de poser des limites à la levée du secret: demandes fondées, sommes importantes, soupçons étayés. Dans l'intervalle sera retombée l'effervescence du G20. La renégociation des accords offrira des bases juridiques sûres, associera le Parlement au nouveau droit,

préservera le contrôle référendaire.

Mais on peut douter du réalisme de cette proposition suisse. Les puissances qui, secouées par la crise, ont provoqué ce branle-bas ont besoin de succès rapides. Elles ne peuvent accepter d'être lanternées. L'Union européenne cherchera à imposer des solutions valables pour tous ses membres. Les qualités de la diplomatie suisse, ténacité, balisage du terrain, sérieux, ne suffiront pas. C'est la stratégie du Conseil fédéral qui est trop étriquée.

Les affaires en cours

On recense quatre dossiers ouverts simultanément:

- UBS empêtrée dans ses fraudes aux Etat-Unis, banque à la fois vitale pour l'économie suisse et vulnérable sur les marchés internationaux;
- le secret bancaire et sa réinterprétation, auquel est liée la fiscalité de l'épargne que l'Union européenne et la Suisse souhaitent renégocier;
- l'imposition forfaitaire des étrangers sans activité lucrative en Suisse;
- le différend avec l'UE sur l'imposition, par certains cantons, des holdings et des sociétés auxiliaires. Ce dernier dossier est le plus difficile. Les conséquences d'une réforme sérieuse seront économiquement lourdes. La résistance des cantons touchés, vive.

Reconversion

Tous ces problèmes litigieux ont un point commun: la Suisse pratique une concurrence déloyale. La déloyauté ne consiste pas dans l'application de taux d'imposition particulièrement favorables, ce qui ressortit à la concurrence ordinaire. La déloyauté résulte de la disparition de substances fiscales, soustraites à l'impôt de leur pays d'origine (cas des sociétés auxiliaires, des holdings, de l'impôt forfaitaire). De même, la rigidité de l'interprétation du secret bancaire pouvait jusqu'à hier être considérée comme une incitation active encourageant l'étranger qui fraude son fisc national. Ce que nous avons donc à remettre en question, globalement, par une sorte de reconversion, c'est la part de notre prospérité obtenue au détriment d'autres nations. Cette reconversion est possible, d'autres secteurs économiques, de l'agriculture à l'horlogerie, ont dû avec succès et sacrifices s'y astreindre. Pour défendre nos positions, il faut être au bénéfice d'une exemplarité. C'est cette reconversion dont le Conseil fédéral devrait prendre la responsabilité politique.

La loyauté a un sens politique autant qu'éthique. Les Suisses en ont une longue expérience. Elle imprègne l'esprit de nos pactes confédérés («*bons et loyaux Confédérés*»). Nous devons en élargir le sens, notamment à l'égard de

l'Union européenne à laquelle nous sommes étroitement associés. Même s'il faut faire le

sacrifice de gains faciles, nous en sortirons renforcés, économiquement aussi.

Revendiquons la loyauté compétitive!

La transparence accrue passe aussi par une révision du droit commercial

Il n'y a pas que le secret bancaire: l'action au porteur aussi mériterait d'être réexaminée

Alain Robert (23 mars 2009)

On a coutume de dire que les arcanes de la loi fiscale sont tels qu'ils produisent en eux-mêmes des niches permettant au contribuable astucieux d'en tirer parti pour alléger, voire pour réduire en miettes sa charge fiscale. Si cette loi générale trouve souvent son application, on ne peut parallèlement faire l'économie d'un examen critique des dispositions du droit commercial pour examiner dans quelle mesure elles peuvent elles aussi faciliter l'opacité fiscale.

Parmi ces dernières, il en est une qui, en droit suisse mais aussi en droit anglo-saxon, est depuis des lustres source d'abus: il s'agit de l'institution très protégée de l'action au porteur.

Titre de plus en plus banni par les grands groupes internationaux cotés aux bourses mondiales pour des motifs qui n'ont pas trait à la transparence mais aux risques latents d'OPA, l'action au porteur est souvent l'une des portes de la fraude ou du moins du schéma fiscal auquel on pense dès l'origine.

Et ce schéma fiscal n'est pas

forcément la chasse gardée du contribuable milliardaire ou du conglomérat transnational. L'action au porteur naît dans le cabinet d'un notaire, de la ferme et réelle volonté de celui qui en décide l'émission. Et si d'aucuns se cachent derrière une qualité qui serait celle de la transmissibilité facilitée, d'autres et ils sont nombreux, savent qu'il s'agit pour le fisc d'une barrière presque infranchissable, en Suisse en tous cas.

En effet, si les actionnaires fondateurs d'une SA décident de cette opération pour rester discrets, il leur est facile et même assez commun de choisir comme administrateur un homme de loi. Et ce dernier, pour peu qu'il porte le titre d'avocat, pourra toujours arguer de son secret professionnel absolu pour refuser de communiquer à qui de droit qui sont «ses» actionnaires. Et d'ailleurs le «brave» homme le sait-il vraiment? L'existence de dispositions anti-blanchiment ne rend pas compte de toute la réalité. En effet les transactions sur des titres au porteur ne nécessitent la signature d'aucun contrat, «*possession valant titre*» selon les règles encore en vigueur du droit

romain.

Il est ainsi particulièrement difficile pour le fisc et même pour un juge d'instruction de savoir qui sont les véritables bénéficiaires économiques d'une structure dans un temps donné, ainsi que l'évolution de cette dernière. En plus, en Suisse, la création formelle des titres est permise à n'importe qui, puisque pour prendre sa valeur d'action, le titre doit simplement être signé par un administrateur. C'est donc ainsi que dans de nombreuses officines naissent des titres importants en valeur et dont la titularité économique doit impérativement être protégée.

Certains pays ont compris la lacune majeure que porte en elle-même l'institution de l'action au porteur. La France par exemple ne la connaît plus dans son droit interne, qui prévoit par ailleurs une transcription du registre des actionnaires au Tribunal de commerce du lieu de situation de l'entreprise. Il en résulte un actionnariat sinon public du moins plus facilement déterminable. Certes une personne morale A peut être elle-même actionnaire de la société B, et donc identifier à

son niveau seulement le réel bénéficiaire de cette participation. C'est précisément à ce titre et pour limiter les structures opaques qu'une réflexion sur la survie de l'action au porteur en droit suisse devrait être menée. Il n'est pas sûr que certains de

ses défenseurs n'y trouvent d'autres avantages que la discrétion et les simplifications à consonance fiscale qui en dérivent, notamment en regard du droit des successions.

Quant à la pratique française de la quasi publicité du registre

des actionnaires, elle semble opportune en période de clarification législative et de tentative d'*aggiornamento* vers une loyauté retrouvée dans les affaires. En effet, seul celui qui ne déclare pas cet actif à un intérêt à son maintien dans l'ombre.

Les multinationales vont aux paradis... fiscaux

Les profits déclarés dans les territoires à fiscalité faible, et des impôts réduits là où les services publics sont le plus mis à contribution

Jean-Daniel Delley (19 mars 2009)

Dans le débat sur les paradis fiscaux, il est surtout question de débusquer les fortunes et les revenus des particuliers qui échappent au fisc de leur pays de résidence. Mais ces paradis sont également prisés par les sociétés multinationales qui y camouflent une part importante de leurs profits.

Une enquête du mensuel *Alternatives économiques* révèle que toutes les grandes entreprises françaises possèdent des filiales dans des pays qui cultivent tout autant la discrétion bancaire que la modération fiscale. Les firmes du CAC 40 disposent de 1'500 filiales *offshore* dans une trentaine de ces territoires. Ce phénomène ne traduit pas tant la mondialisation de l'économie – les entreprises s'installent là où elles produisent et vendent – que la localisation dans les pays à basse fiscalité: ainsi les 21 filiales de Peugeot à Londres n'ont pas pour fonction de mieux servir la clientèle britannique.

La part des profits des sociétés américaines hors des Etats-Unis a fortement progressé: de 25% au début des années 80, elle a passé à plus de 50% aujourd'hui. Là encore la mondialisation n'est de loin pas seule en cause. Si le montant des actifs de filiales américaines à l'étranger est en moyenne de 1 million de \$ par employé, il grimpe à 4 à 5 millions pour les filiales en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, à 22 millions à la Barbade et à 45 millions aux Bermudes.

L'optimisation fiscale à laquelle procèdent les multinationales passe par une manipulation des prix des services entre leurs filiales, de manière à concentrer les profits dans les pays à faible fiscalité. Un économiste américain, Simon J. Pack, a relevé ces manipulations dans les prix des importations et des exportations américaines: par exemple, du sable importé d'Espagne à près de 2'000 dollars la tonne (prix mondial

moyen d'un peu plus de 10 dollars), des ampoules de flash françaises à plus de 300 dollars pièce (prix mondial environ 70 cents); tandis que la France importait des Etats-Unis des mitrailleuses à 364 dollars pièce (valant plus de 2 000 dollars) ou des pneus à moins de 8 dollars (valant près de 200 dollars).

Cette concentration des profits expliquent pourquoi les Iles Vierges britanniques ont investi en 2005 en Chine plus que le Japon et les Etats-Unis et l'Ile Maurice est le premier investisseur en Inde.

L'optimisation de la création de valeur par les entreprises multinationales représente donc des pertes de dizaines de milliards de \$ pour les finances publiques des pays qui abritent les sièges de ces sociétés et qui fournissent à ces dernières les infrastructures et les services indispensables à leur développement.

Le frein idéologique à la relance

L'effet retard d'un soutien conjoncturel mal conduit commence dans la tête et se retrouve sur le terrain

Albert Tille (20 mars 2009)

La récession sera sévère en Suisse prédit le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Doris Leuthard annonce l'étude de nouvelles mesures pour soutenir l'activité économique. Mais prudence. Ce troisième plan de relance est encore incertain. Le gouvernement en décidera cet été si la situation conjoncturelle le justifie.

Quel contraste avec le reste du monde. Le tsunami provoqué par les errements du système financier américain annonçait une grave crise économique mondiale. La grande chance, si l'on peut dire, était que la sévère récession était prévisible. La plupart des pays industriels, Etats-Unis en tête, se sont hâtés de mettre sur pied de massifs plans de relance, redécouvrant par là l'importance du rôle de l'Etat dans la gestion économique (DP 1800).

Berne, en revanche, peine à faire sa mise à jour idéologique. Le Conseil fédéral a certes volé à temps au secours d'UBS, mais il marche avec précaution dans l'aide à l'économie par les dépenses publiques avec un argumentaire bien fourni. La Suisse est tributaire de ses exportations et ne peut pas influencer la conjoncture des pays étrangers. La relance des investissements favorise le secteur de la construction qui

travaille encore à satisfaction. Le soutien à la consommation profiterait aux Chinois et autres producteurs de biens que nous importons ou ne ferait que gonfler l'épargne.

Le ciblage de mesures efficaces pour soutenir la conjoncture est évidemment légitime. Une injection généralisée de pouvoir d'achat pour les consommateurs est aujourd'hui prématurée. Le chiffre d'affaires du commerce de détail était en hausse de 1,2% en janvier. Cette moyenne, encore positive, cache pourtant des poches de gêne ou de franche pauvreté. La prise d'assaut des magasins solidaires et des *hard discounters* en est la preuve. La précarité d'aujourd'hui et la régression de demain justifieraient donc la mise sur pied dans l'immédiat d'une stratégie de soutien ciblée de la consommation. Plutôt que d'attendre une aggravation de la situation pour mettre à l'étude une riposte adéquate, les services de Doris Leuthard aurait dû, il y a plusieurs mois déjà, concevoir un plan de relance détaillé, modulable rapidement pour coller à l'évolution conjoncturelle.

Le refus de l'action par crainte d'éventuels effets collatéraux comme la passivité dans la recherche de créneaux nouveaux et porteurs (DP 1813) cachent en fait la justification

première du refus d'entreprendre un plan de relance ambitieux. Dans l'éditorial qui ouvre le numéro de mars de *La Vie économique*, Jean-Daniel Gerber, le patron du Seco, donne la clé de la politique fédérale. Le financement de la relance doit respecter le frein à l'endettement imposé par la Constitution. Un dépassement n'est possible que dans le cas d'une dépression économique majeure.

Il y aura, selon les prévisions du Seco, 200'000 chômeurs en 2010. Combien en faudra-t-il pour que le gouvernement et le Parlement se permettent de remettre en question le frein à l'endettement, mécanisme mis sur pied pour imposer l'Etat svelte voulu par les libéraux afin de permettre la prospérité de l'économie? Berne semble préférer attendre le gonflement des déficits de l'assurance chômage plutôt que d'injecter aujourd'hui de l'argent public pour soutenir l'activité économique. Et pourtant sans craindre une contradiction, Jean-Daniel Gerber estime que des mesures conjoncturelles auraient un effet procyclique en raison de leur lenteur.

Attendons donc un éventuel troisième plan de relance moins efficace parce que trop tardif.

Le parti socialiste suisse sous le feu de son ancien président *Peter Bodenmann pratique mieux la critique provocante que l'analyse en profondeur. Une tactique pour attirer l'attention sur le PSS et sur lui-même*

Yvette Jaggi (17 mars 2009)

Peter Bodenmann passe pour un fin stratège et son parcours politique pour exemplaire. Il permettra qu'on s'interroge. Par exemple sur son choix de devenir «*prophète en son pays*», comme l'écrivait *Domaine Public* le 13 février 1997 (n° 1288).

A l'époque il quittait la présidence du parti socialiste suisse, après moins de sept ans, pour se concentrer sur l'événement qu'il avait déjà tenté en vain trois fois de provoquer: l'entrée du premier socialiste au Conseil d'Etat valaisan. Pari réussi. Le 1er mai 1997, Peter Bodenmann devient ministre de la santé, des affaires sociales et de l'énergie. A défaut d'obtenir les travaux publics qu'il convoitait, il s'empare de deux dossiers majeurs: l'autoroute du Haut-Valais et le tunnel ferroviaire du Lötschberg. Et abandonne son siège au Conseil national. Moins de deux ans plus tard, en mars 1999, il démissionne du poste si chèrement conquis, se sentant pris dans un conflit d'intérêts entre promotion immobilière et politique.

Depuis lors, il gère son hôtel de Brigue et occupe ses loisirs apparemment importants à observer d'un œil critique l'actualité fédérale, socialiste et générale et à écrire de sa plume vive et ironique force chroniques et lettres ouvertes, publiées principalement dans la presse alémanique à grand tirage. On le lit notamment chaque semaine dans la *Weltwoche*, où il partage une

page avec Christoph Mörgele, conseiller national et idéologue de l'UDC tendance Christoph B.

Thème favori de Peter Bodenmann: le PS de l'après Peter Bodenmann. Tour à tour, ses différents successeurs ont reçu leur volée de bois vert: Ursula Koch, Christiane Brunner, Hans-Jörg Fehr et, depuis la semaine dernière, Christian Levrat, accusé de suivisme populiste – en écho aux soupçons des Jeunesses socialistes. Et pourtant, la première année du Fribourgeois à la tête du PSS aura été marquée par un bel effort collectif de réflexion et d'action sur la durée. Il n'empêche. Plus tacticien de l'immédiat que stratège au long cours, Peter Bodenmann s'impatiente: les reculs enregistrés aux récentes élections cantonales d'Argovie et de Soleure montrent que les partis socialistes alémaniques n'ont pas encore surmonté le grave échec subi aux élections nationales d'octobre 2007.

Plus sévère encore pour ses propres camarades valaisans, «*l'hôtelier de Brigue*» leur reproche d'avoir limité leur ambition à remplacer Thomas Burgener par la première conseillère d'Etat élue dans le Vieux Pays, au lieu d'oser saisir une occasion unique de renverser l'ancestrale majorité démocrate-chrétienne, rien moins. Le PDC ressort effectivement affaibli des élections cantonales du 1er mars, mais conserve son

hégémonie. Du coup, Peter Bodenmann se sent autorisé à pratiquer la provocation *ex post*, un genre nouveau et plutôt vain.

Plus injuste encore: l'ancien président du PSS reproche à ses successeurs, et singulièrement à Moritz Leuenberger dont il a lui-même accompagné l'élection au Conseil fédéral en 1995, d'avoir négligé la dimension écologique. C'est de toute évidence faux, si faux même que nombre de militants socialistes craignent de voir leur parti se retrouver à la remorque des Verts.

Sur un point toutefois, la critique de Peter Bodenmann est révélatrice, sinon fondée: le PSS ne sait pas valoriser ses efforts ni toujours les prolonger visiblement. Ainsi de l'étude sur les énergies renouvelables commandée au conseiller national bâlois Rudolf Rechsteiner. Son rapport, malheureusement non traduit, a tout juste fait l'objet d'une conférence de presse, d'ailleurs reportée au dernier moment en raison du dixième épisode du feuilleton UBS / secret bancaire. Et puis plus rien. Oubli regrettable évidemment, mais produit typique de la machine à broyer pêle-mêle les bonnes idées durables et les bulles momentanément gonflées, qui fonctionne aussi bien sous la Coupole fédérale que dans les secrétariats des partis et les salles de rédaction.

Domage que Peter Bodenmann ne mette pas mieux à profit la distance en temps et en espace dont le gratifie sa retraite politique. Car il aurait, lui, la

disponibilité et la force d'assurer le suivi médiatique d'un rapport tel que celui de Rudi Rechsteiner. Mais pour cela, il faudrait que, faisant preuve d'une soudaine

modestie, Peter Bodenmann veuille bien descendre de son haut poste d'observation, d'où il distribue souverainement les mauvais points, sans prendre le moindre risque.

Licenciement et violence sociale à Manor

L'évolution du rapport conflictuel en entreprise interpelle aussi l'Etat, la loi

Daniel Marco (18 mars 2009)

Manor, contraction de *Maus* et *Nordmann*, fleuron de *Maus Frères Holdings*, a licencié *Marisa Pralong*, déléguée syndicale aux conventions collectives de travail de la branche du commerce de détail genevois et présidente de la région de Genève du syndicat UNIA.

Un des motifs évoqués dans la lettre de licenciement: s'être exprimée dans la *Tribune de Genève*, en décembre 2008, au nom de ses collègues du commerce de détail genevois, sur les conditions de travail du personnel de vente pendant les fêtes de fin d'année.

La violence sociale est toujours présente dans un licenciement, celui de *Marisa Pralong* n'échappe pas à la règle. Dans ce cas elle a pris plusieurs formes.

La direction de Manor ne supporte pas que l'on discute dans les rangs. L'entreprise fait penser à une caserne. L'année dernière, elle tentait d'embrigader ses vendeurs et vendeuses dans ce qu'elle appelait pompeusement une culture d'entreprise baptisée par les trois lettres USP,

«*Unique, Souriant, Professionnel*». Pour mettre en place cette «*culture USP*» le personnel de vente avait bénéficié de cours conclus par une fiche individuelle contresignée par le collaborateur ou la collaboratrice et un responsable hiérarchique. Au dessus des signatures figurait la phrase en gras «*J'ai bien compris ce qui m'est demandé et je vais tout mettre en œuvre pour atteindre les standards qualitatifs de l'USP caisse de Manor Genève*».

La direction de Manor n'aime pas les syndicats et ne veut pas de syndicalistes actifs dans ses magasins et ses bureaux. Elle a reçu récemment une pétition interne réunissant 140 signatures de salarié-e-s de l'entreprise qui demande la constitution d'une Commission du personnel.

La majorité politique de ce pays aime à vanter le modèle helvétique du partenariat social: l'Etat arbitre des conflits, les conventions collectives de travail (CCT). Un modèle qu'elle invoque pour ne pas trop légiférer dans ce domaine. La réalité de ce soi-

disant *Sonderfall Schweiz* est un peu différente: la loi protège peu travailleurs et travailleuses. Une bonne moitié du patronat ne veut pas avoir affaire aux syndicats et refuse de conclure des CCT. L'autre moitié, qui a signé des CCT, confine souvent les représentants syndicaux à la table des négociations ou dans les commissions paritaires de branches.

Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS), et *Andy Rieger*, co-président d'UNIA, ne se sont pas trompés sur l'enjeu en venant à Genève tenir une conférence de soutien à *Marisa Pralong*.

Le modèle économique et social qui régissait la période d'après-guerre a fait place, dans les années 80, à un modèle plus agressif. Toute une série de règles qui encadraient les rapports sociaux ont été abandonnées au profit d'une concurrence sans merci entre entreprises, de la guerre économique pour la conquête des marchés. Ce modèle diffuse une violence sociale accrue au sein de toutes les sphères de la société; violence sociale qui n'est pas un épiphénomène

mais un état permanent. Le comportement de la direction de Manor ne fait que s'aligner sur la violence du monde.

Mais aujourd'hui ce modèle

connaît une crise profonde. Les syndicats peuvent profiter de cette situation pour revendiquer un autre modèle, qui réhabilite le rôle régulateur de l'Etat, qui ménage les

ressources naturelles et privilégie le travail qualifié et valorise la négociation entre partenaires sociaux.
